

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : ECO-QUARTIER DU MOUSSE : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VALORISATION THERMIQUE DES EAUX USEES

Le marché MA13-038 lot n° 2 relatif à la mise en place d'un système de valorisation thermique des eaux usées pour l'éco-quartier du MOUSSE (système de récupération de chaleur sur les eaux usées) a été notifié le 30 juillet 2013 pour un montant de 208 902,20 € HT au groupement SAS SOBATP (devenue NEORESEAUX) / FRANK GMBH.

Le marché prévoyait 4 phases chronologiques, chaque phase intervenant l'une après l'autre :

- une phase de préparation de 13 jours maximum à compter de la notification du marché,
- une phase de réalisation des travaux, de mise au point et de mise en service d'une durée maximum de 17 semaines, à compter de l'émission d'un ordre de service,
- une phase d'observation en marche industrielle d'une durée de 6 mois, à cheval sur la saison de chauffe et sur la période estivale, à compter de l'émission d'un ordre de service. La réception définitive ne sera prononcée qu'à l'issue de cette période d'observation,
- une phase d'accompagnement du suivi d'exploitation pendant une durée de 2 ans, à compter de l'émission d'un ordre de service.

En raison de nombreuses difficultés apparues durant l'exécution du chantier provoquées notamment par l'impossibilité d'accéder au terrain privé sur lequel est implanté l'échangeur, le suivi administratif n'a pu être effectué dans des conditions normales par la Régie des Eaux.

En conséquence, les phases répertoriées ci-dessus ont été réalisées dans les délais mais n'ont pas été matérialisées par des ordres de service et aucune réception n'a pu être actée, alors que les travaux, malgré les péripéties évoquées, ont été réalisés.

Cette absence de matérialisation fait aujourd'hui défaut, de telle sorte qu'une délibération doit être prise comme pièce justificative à produire à la Trésorerie Municipale.

Après consultation de la société mandataire du groupement titulaire du présent lot, il est proposé de retenir les dates d'exécution suivantes :

- Phase 1 - Préparation : du 05 au 14 août 2013 (9 jours)
- Phase 2 - Phase de réalisation des travaux, de mise au point et de mise en service (16 semaines) :
Exécution de la pose des réseaux : du 16 août 2013 au 15 novembre 2013 (13 semaines),
Mise au point : du 12 mai 2014 au 23 mai 2014 (2 semaines)
Mise en service : 15 septembre 2014 au 19 septembre 2014 (1 semaine)
- Phase 3 - Phase d'observation en marche industrielle : du 22 septembre 2014 au 20 mars 2015 (6 mois)
- Phase 4 - Phase d'accompagnement du suivi d'exploitation : du 23 février 2015 au 23 février 2017 (2 ans).

Au vu de l'attestation fournie par la société NEORESEAUX et cosignée par les deux membres du groupement, il est proposé de régler le montant restant à payer de 10 890,20 € HT, soit 13 068,24 € TTC à la société NEORESEAUX.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ACTE ces différentes dates d'exécution afin de solder ce marché par la signature du décompte général définitif,

AUTORISE le règlement du montant restant à payer de 10 890,20 € HT, soit 13 068,24 € TTC à la société NEORESEAUX.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180627-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018